

“ les plus grossières sur le compte de l’Eglise ; elles calomnient
“ et avilissent les plus hauts dignitaires. De toutes les manières
“ possibles, elles s’efforcent de saper son autorité ; elles excitent
“ les passions de la multitude contre Elle ; elles tâchent de sous-
“ traire les enfants à son influence et à son enseignement ; elles
“ bannissent les communautés religieuses ; elles profanent et sé-
“ cularisent les temples de la prière, répandent la corruption par-
“ mi la jeunesse, caricaturent les choses les plus saintes, arrachent
“ les crucifix des murs des maisons d’école, jettent dehors l’image
“ du Sauveur comme une chose immonde.”

“ Leur plus grand intérêt, dit à son tour Léon XIII, étant de
“ ne pas paraître ce qu’ils sont, les maçons jouent le personnage
“ d’amis des lettres ou de philosophes, réunis ensemble pour cul-
“ tiver les sciences ; ils ne parlent que de leur zèle pour le pro-
“ grès de la civilisation, de leur amour pour le pauvre peuple.”

Pour les rois, les fils de rois et les grands du monde la Franc-
Maçonnerie est aristocrate ; pour les gens du peuple, elle se fait
démocratique ; elle flatte toutes les ambitions : celles du riche,
celles du pauvre, celles du savant et celles de l’ignorant. “ La
“ Franc Maçonnerie aime les princes et les nobles comme le loup
“ aime les moutons. Donc les princes, les nobles et les riches af-
“ filiés à la Maçonnerie, loin de voir dans les arrière-loges, ne
“ voient pas même dans les loges : on les y voit et surtout on les
“ y fait voir (1).”

. III.

DANGERS DE S’AFFILIER A LA FRANC-MAÇONNERIE.

Le premier danger que l’on court en entrant dans les loges, c’est
que les affiliés sont obligés de prêter plusieurs serments illicites,
résumés dans le premier qui leur est imposé quand ils deviennent
apprentis, et par lequel ils “ jurent très solennellement et sincère-
“ ment de cacher, couvrir, et ne jamais révéler, ni en tout, ni en
“ partie, ni sur un point, ni sur plusieurs, les secrets et mystères
“ des maçons ; secrets et mystères qui leur ont été, leur seront
“ alors et pourront peut être leur être confiés dans la suite.”

Ce serment, un peu différent dans les termes, est le même au
fond dans les différents pays.

“ Pour déterminer les curieux, on leur confie que la société
“ conserve religieusement un secret qui n’est et ne peut-être le
“ partage que des seuls Francs-Maçons (2).”

“ Se trouver membre d’une loge, se sentir en dehors de sa fa-
“ mille et de ses enfants, appelé à garder un secret, qu’on ne vous
“ confie jamais, est pour certaines natures une volupté, une am-
“ bition (3).”

(1) Mgr de Ségur, *Les Francs-Maçons*.

(2) “ *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*.”

(3) *Lettre à la Vente Piémontaise*, 18 janvier 1882.